

# DEMARCHE EVEREST

## (Evoluer VEs une Entrée Sans Tenue universelle)

**Manuel ALVAREZ**

EDF/DPN/UNIE/GPRE  
1 place Pleyel – 93282 Saint-Denis Cedex  
[manuel.alvarezt@edf.fr](mailto:manuel.alvarezt@edf.fr)

### 1. Objectif de la démarche

La démarche EVEREST a pour objectif

- de renforcer la propreté radiologique des locaux de travail
- de permettre un accès en zone contrôlée moins contraignant qui facilite ainsi la réalisation et la surveillance des interventions

### 2. Origine de la démarche

La démarche EVEREST a été initiée en 2003 par le directeur de la Division du Parc Nucléaire d'EDF. Elle constitue l'étape ultime de la démarche de reconquête de la propreté radiologique lancée sur l'ensemble du parc nucléaire d'EDF.

En 2003, les sites de Golfech, Civaux et Cattenom se portent volontaires pour expérimenter ce nouveau concept. En 2004 ils se lancent dans la démarche avec chacun un pilotage en mode projet sous couvert d'une animation nationale.

#### 2.1. Déploiement de la directive DI 104 (zonage propreté / déchets) sur le Parc :

Dans la lettre d'accompagnement de la Directive 104, le directeur de la DPN demande aux CNPE de définir une organisation permettant la reconquête de la propreté radiologique. En effet, l'ambition portée par cette directive en fixant le critère de propreté radiologique  $< 0,4 \text{ Bq/cm}^2$  est bien plus exigeant que le concept historique de l'époque qui fixait le critère de « centrale propre » à  $8 \text{ Bq/cm}^2$ .

#### 2.2. Exploitation du REX international

L'analyse du REX international sur les modalités d'accès en zone contrôlée, montre différentes organisations. C'est le type d'organisation en vigueur sur le site de SIZEWEL en Grande Bretagne, qui a été retenu pour engager les réflexions relatives au déploiement de la démarche EVEREST au niveau du parc nucléaire français

### 3. Principes de la démarche EVEREST

- Un accès dans les zones propres de la zone contrôlée en „bleu de travail“ (éventuellement un „bleu allégé“ pour les travaux pénibles)
- Le port d'une surprotection blanche adaptée pour l'accès dans les zones contaminées (sup à  $0,4 \text{ Bq/cm}^2$ );
- Pas de croisement des intervenants en „bleu“ et en „ blanc“ ;
- Des règles strictes de déshabillage et de contrôle des personnes et du matériel en sortie des chantiers et des zones contaminées ;
- Un contrôle radiologique performant des personnes et du matériel en sortie de la zone contrôlée.

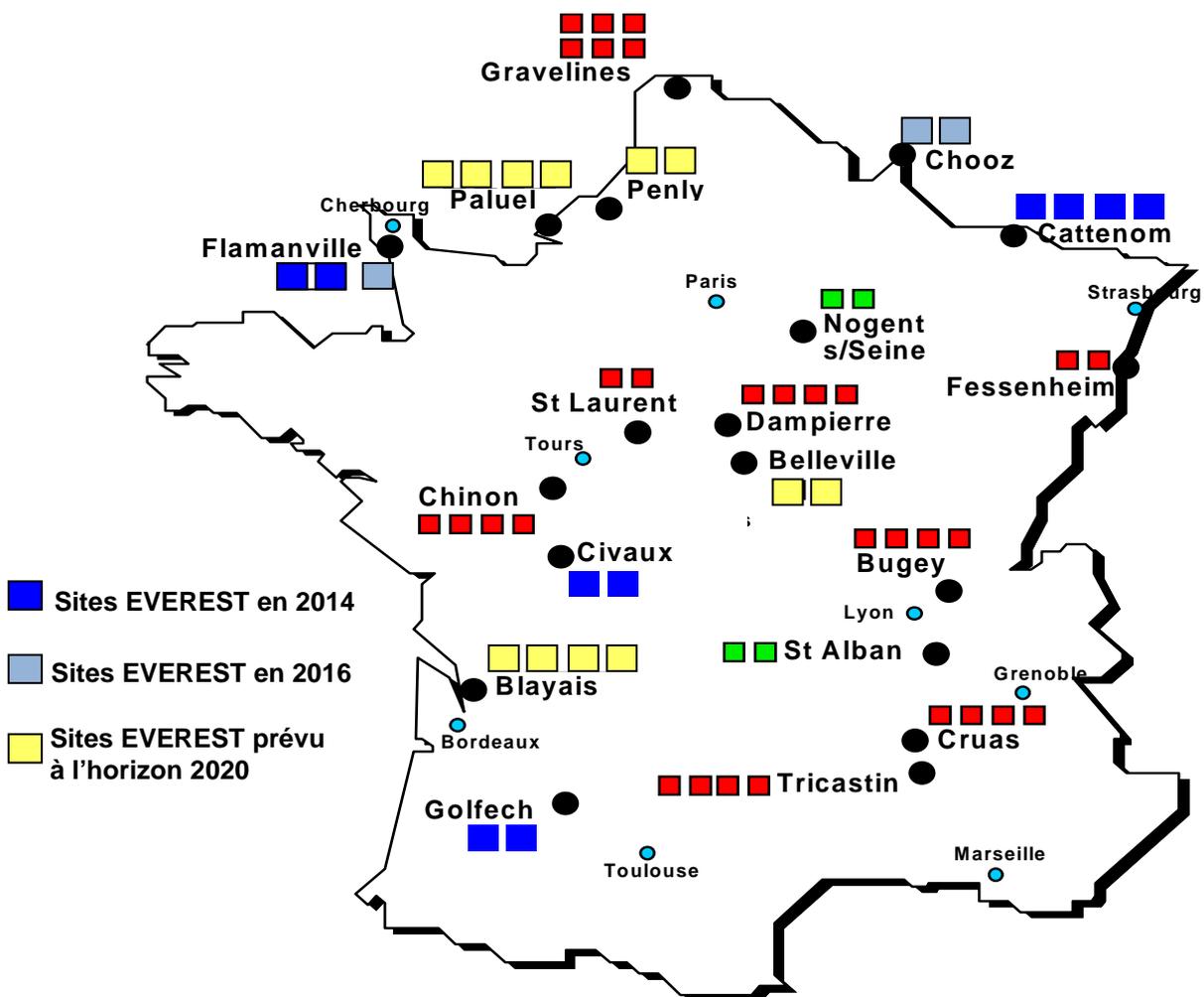
#### 4. Retour d'expérience

Concernant les accès dans le bâtiment réacteur (BR) en « bleu de travail » pendant les arrêts de tranches, des essais ont été réalisés sur les trois sites avec des types d'arrêt de tranche différents. Lors de phases de co-activités importantes, il apparaît des difficultés à maintenir l'espace annulaire du BR radiologiquement propre en permanence. Ceci implique de multiplier les sauts de zones et donc de contraindre la circulation des intervenants ce qui n'est pas compatible avec la démarche EVEREST.

Après bientôt dix ans d'exploitation de la démarche, le bilan est positif. En effet, les sites EVEREST ont continué à progresser dans la reconquête de la propreté radiologique passant de plus de 70 % de locaux propres en 2004 à plus de 90 % en 2013. Les interventions de maintenance et d'exploitation en sont d'autant facilitées. Les sites EVEREST ont contribué au développement d'une nouvelle génération de matériels de contrôles radiologiques performants qui équipent dorénavant l'ensemble parc d'EDF.

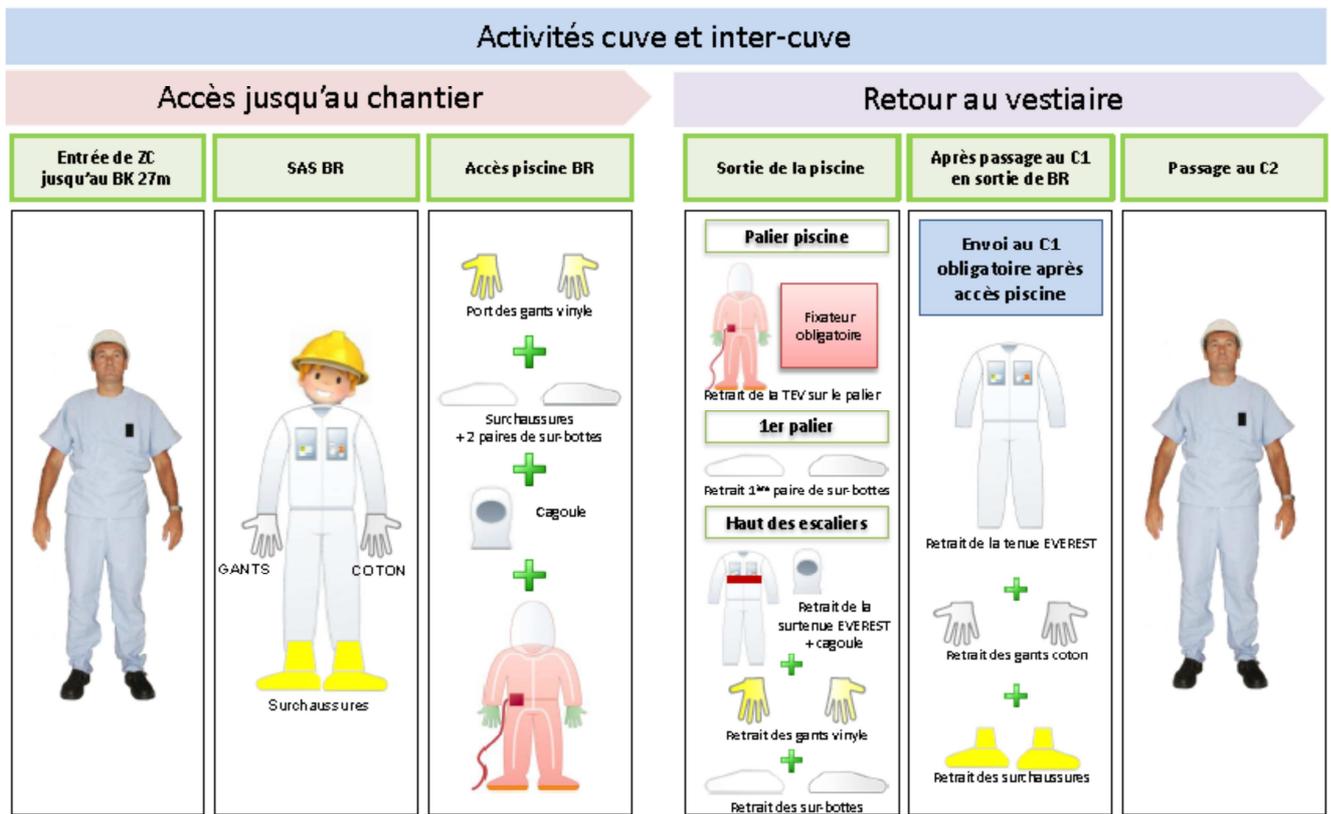
Ces résultats confirment l'intérêt de continuer à déployer la démarche sur le parc pour les années à venir.

#### 5. EVEREST aujourd'hui et demain



En 2014 20% des sites sont en mode EVEREST. Selon les ambitions exprimées actuellement par les sites, ce taux passera à 50% voire plus en 2020.

## 6. Exemple de conditions d'accès à un chantier à risque de contamination



## 7. Opération de chargement / déchargement du réacteur en bleu de travail

